



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Syrie

Question écrite n° 109377

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation actuelle en Syrie. Alors qu'une fosse commune aurait été découverte à Deera par des militants des droits de l'Homme, il souhaiterait connaître son opinion sur la situation dans ce pays.

Texte de la réponse

La France, depuis le début des manifestations en Syrie, n'a cessé de condamner avec la plus grande fermeté la répression brutale menée par les autorités syriennes, à Deraa, et dans les villages voisins, mais aussi à Hama, Douma, Baniyas, Homs, Tell Kalakh et Jisr al-Choughour. Le nombre de morts s'élève aujourd'hui à plus de 1 400. Des témoignages font en outre état de la découverte de fosses communes, notamment à Deraa. Ces informations ne peuvent qu'accroître notre préoccupation devant la brutalité de la répression. La France a appelé publiquement les autorités syriennes au respect de la liberté d'information. Elle est intervenue en faveur de la libération de deux journalistes emprisonnés et ultérieurement remis en liberté. Nous continuons d'appeler la Syrie à respecter ses engagements internationaux en matière de droits de l'Homme, à renoncer à faire usage de la force contre les manifestants, à libérer tous les prisonniers d'opinion, à garantir les libertés publiques et à mettre en œuvre une transition démocratique répondant aux aspirations du peuple syrien. Nous déplorons que nos appels soient restés jusqu'ici sans réponse. En ce qui concerne les institutions des Nations unies, le conseil des droits de l'Homme a voté le 29 avril, avec notre plein appui, une résolution condamnant les violations des droits de l'Homme exercées par la Syrie et décidant de l'envoi d'une mission d'enquête. La France s'est mobilisée, d'autre part, contre la candidature syrienne au conseil des droits de l'Homme. Une telle candidature était particulièrement choquante dans le contexte de la brutale répression à laquelle se livre le régime contre la population syrienne. Annoncé le 11 mai, le retrait de la candidature syrienne au bénéfice de celle du Koweït a préservé la crédibilité du conseil des droits de l'Homme. Nous plaçons par ailleurs pour que le coordonnateur des Nations unies, résident en Syrie, en lien avec les différentes agences des Nations unies, puisse accéder aux populations syriennes et répondre à leurs besoins humanitaires. Au sein de l'Union européenne, la France a activement contribué à l'adoption de sanctions contre un certain nombre de personnes, dont le président Bachar al-Assad, mais également de sociétés ou d'entreprises. L'UE poursuivra sa politique actuelle et continuera à adopter des sanctions visant les responsables ou personnes associées à cette violente répression. Ses appels étant restés sans réponse, la France considère, comme elle l'a dit publiquement, que le conseil de sécurité ne peut rester muet plus longtemps sur la crise syrienne. Elle poursuivra avec détermination ses efforts pour convaincre ses partenaires du conseil de la nécessité d'adopter une résolution qui condamne la répression et les atteintes aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales et appelle les autorités syriennes à prendre en compte les aspirations légitimes du peuple syrien.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109377

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5276

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8747